

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2016-33
du 23 Septembre 2016**

Monsieur le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 Avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire certaines de ses attributions,

DECIDE

Article 1 : Un jardin de 200 m2 faisant partie de la parcelle de terrain communal AB 231 est mis gratuitement à disposition de Madame BELLEFIN Marie-Claude.

Article 2 : La gratuité s'applique à compter de l'année 2016.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Le Maire,
Alain BADOIL

Notifiée le :

23/09/2016
Transmis en Préfecture le 27/9/16

